

Jean-Yves BOUJU
Franck DUSSERT
Stéfy DEL AGUILA
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
20 rue Latapie – 64000 PAU
Tél : 05 59 27 73 98
bdd64@orange.fr

EXPEDITION

PROCES VERBAL SUPERFICIE

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
ET LE SEIZE AVRIL**

A LA REQUETE DE

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE VERONIQUE, dont le siège social est situé 1 impasse Lautréamont à PAU (64000), agissant poursuites et diligences de son syndic en exercice, la société NEXITY LAMY, société par actions simplifiées, au capital social de 219.388.000 €, dont le siège social est à PARIS, 19 rue de Vienne, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 487 530 099 et prise en son établissement de PAU, rue Gassion, elle-même prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

LAQUELLE NOUS A DIT ET EXPOSE

Qu'elle se propose de réaliser aux enchères publiques à l'audience des Criées du Tribunal de Grande Instance de PAU, les biens immobiliers appartenant à Monsieur XXX situés 1 impasse Lautréamont, Résidence Véronique, Bâtiment C, 4^{ème} étage, appartement numéro 57 à PAU (64000), à défaut par les débiteurs de satisfaire à un commandement de payer valant saisie signifié le 25 mars 2021.

Qu'en application du Décret numéro 97-232 du 23 mai 1997, il nous requiert de relever les mesures du local concerné.

Déférant à cette réquisition

Nous, Jean-Yves BOUJU, Huissier de Justice associé de la Société Titulaire de l'Office d'Huissier de Justice Jean-Yves BOUJU, Franck DUSSERT, Stéfy DEL AGUILA, dont le siège est à PAU, 20 rue Latapie, soussigné.

Nous sommes présenté le 16 avril 2021 à 16 heures 20, 1 impasse Lautréamont, Résidence Véronique, Bâtiment C, 4^{ème} étage, appartement numéro 57 à PAU (64000) et là étant nous avons procédé au métrage comme suit :

ENTREE DEGAGEMENT

11,41 m² (dont un placard)

SEJOUR

15,85 m² (balcon 2,00 m² non habitable)

CUISINE

11,18 m²

UN PETIT CELLIER

5,47 m²

CHAMBRE 1

11,80 m²

DRESSING

4,30 m²

CHAMBRE 2

11,31 m²

CHAMBRE 3

9,28 m²

WC

1,21 m²

CHAMBRE 4

9,79 m²

SALLE D'EAU

4,08 m²

GARAGE

14,38 m² (non habitable)

Total de la superficie : 95,68 m²

Et de ce qui précède, nous avons dressé le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que droit.

Coût : 189.20 Euros

Coût acte	
Honoraires	150.00
Article 16-1	
Frais Déplacement	
Article 18	<u>7.67</u>
H.T.	157.67
TVA 20,00%	31.53
Taxe Forfaitaire	
TTC	189.20

Jean Yves BOUJU
Huissier de Justice associé